

## **CONTRIBUTION DES ADMINISTRATIFS**

### **CONGRES DE LAVAL DU 17 AU 20 MAI 2017**

Au congrès de Laval les personnels administratifs de l'enseignement agricole se sont réunis afin d'apporter à la motion corporative, une contribution spécifique à leur métier.

#### **Le congrès réaffirme l'appartenance des personnels administratifs à la communauté éducative**

Le constat unanime est que l'appartenance des administratifs à la communauté éducative (Cf/ Code de l'Education – Article L 913) est sans cesse bafouée.

La communauté éducative est une notion devenue « désuète », noyée dans la gestion générale des personnels administratifs du ministère de l'agriculture, et la DGER ne considère pas mieux ces personnels dont elle a la charge, que les autres services. En témoigne la façon dont la DGER a traité les administratifs au moment des négociations sur la note de service relative aux modalités d'allocations des postes en ATLS dans les EPL : Le travail des administratifs dans les lycées n'a jamais été rapproché des missions de l'enseignement agricole public. Seule la question budgétaire a prévalu dans le but de déclarer une majorité d'établissements en sur-dotation. Pour la DGER, la communauté éducative au ministère de l'agriculture c'est les enseignants et eux seuls. C'est inacceptable !

De la même façon, les IGAPS interlocuteurs « privilégiés » dans la carrière des agents, ignorant les spécificités de l'enseignement, leur indiquent parfois des informations erronées.

Dans les établissements, face à la disparition progressive des postes, la répartition des missions entre les agents est devenue illisible, les services sont cloisonnés et les enseignants se retrouvent avec de plus en plus de tâches administratives à assumer.

#### **Le congrès souligne l'indispensable remplacement des congés maladie des personnels administratifs**

Le Congrès souhaite porter un mandat fort sur la mise en œuvre des remplacements des personnels administratifs, en particulier pour les arrêts « prévus » et longs, sans période de carence. Il pourrait être envisagé la création d'un vivier de remplaçants occasionnels (mis en commun avec l'EN ?), qui soient opérationnels, en limitant ainsi les temps de tuilage par les personnels en place. On constate une certaine « habitude » à "s'adapter" aux carences des dotations et aux absences, carences qui n'empêchent pas, en apparence, le bon fonctionnement des établissements : cette adaptation se fait au prix d'une débauche d'énergie contribuant à l'usure des personnels. Qu'attend-on des personnels en place pour

les remplacements ? Quelle reconnaissance financière quand des personnels récupèrent les tâches de collègues défaillants ? Cette "adaptation" n'incite pas l'Administration à développer les possibilités de remplacements alors qu'elle devient source de RPS. Nous regrettons parfois un manque de solidarité des autres catégories de personnels sur ces problématiques, alors qu'un maintien ou un renforcement des dotations, la mise en œuvre de remplacements sans délai, auraient des conséquences positives de réduction de la charge de travail administratif réalisé par les enseignants.

### **Le congrès dénonce les conditions de travail, les RPS subis par les personnels administratifs !**

Les personnels administratifs demandent la mise en œuvre d'une sensibilisation des chefs de service et de moyens impératifs pour l'acquisition de matériels permettant de travailler dans des conditions acceptables (claviers et souris adaptés, repose-pieds, sièges de bureau adaptés, ...). Le rôle des médecins du travail est à renforcer voire à remettre en place, certaines régions étant sinistrées sur ce point. Le Congrès rappelle l'importance de redonner tout son rôle à la médecine du travail dans l'ensemble des structures afin qu'un véritable suivi et un complet travail de prévention soient mis en œuvre.

### **Le congrès dénonce le management pathogène qui se multiplie dans les établissements et que les personnels administratifs subissent en première ligne.**

Le Congrès dénonce le constat d'une multiplication des formes de management pathogène dans de nombreux établissements, renforçant les difficultés liées à la faiblesse des dotations et à la charge de travail. Il demande la mise en place d'un groupe de travail au sein du SNETAP-FSU regroupant des camarades mandatés dans chaque région, et piloté par le national. Il doit être réalisé :

- un état des lieux national (observatoire, bilan, CHSCTREA....)
- la création d'outils de diagnostic et de déclenchement de procédures
- la saisine du ministère pour exiger la mise en œuvre de remédiations effectives à la souffrance au travail

### **Le congrès refuse la rémunération au mérite et remet en cause le RIFSEEP**

La mise en place du RIFSEEP témoigne du manque de reconnaissance de l'investissement des agents particulièrement dans les lycées avec le classement pour la plupart des adjoint.es administratif.ves dans le groupe le moins rémunérateur, alors que dans la majorité des cas il est reconnu que les personnels de catégorie C effectuent des missions de catégorie B. La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire s'est une nouvelle fois faite à enveloppe constante par rapport à l'enveloppe précédente (IAT / IFTS).

Le SNETAP-FSU réaffirme son refus de la mise en œuvre de rémunérations au

mérite, individualisées, sources de zizanie et de mise en concurrence des agents (encore plus dans le cadre d'enveloppes budgétaires fermées). Il est important de noter également le poids de ces régimes indemnitaires peu soumis aux cotisations retraite, ce qui pénalisent les agents au moment de faire valoir leurs droits à retraite.

### **Le congrès défend l'exercice du droit syndical par les personnels administratifs**

L'investissement syndical des personnels administratifs doit être favorisé et reconnu par l'administration. Le remplacement des dispenses de service doit être systématique, et pas soumis à la dotation en personnels. L'activité syndicale doit être considérée comme un travail au même titre que n'importe quelle autre tâche. L'incapacité de l'Administration à pouvoir accorder des décharges horaires pour le CHSCT ministériel pour les personnels ATLS, est inadmissible.

### **Le congrès revendique l'organisation de concours et d'examens professionnels pour les personnes administratifs plus respectueux des agents et plus conformes avec leurs statuts**

L'organisation de concours pour les personnels administratifs ne semble pas être une priorité de l'administration, vu le nombre de dysfonctionnements constatés : Des convocations qui n'indiquent pas sur tout le territoire le même nombre de poste, des erreurs dans les sujets, un manque d'information sur la transmission des copies...

L'intégration des agents contractuels dans la fonction publique grâce au concours de déprécarisation est une grande avancée. La préparation d'un dossier RAEP présenté à l'oral permet de juger les compétences des agents. L'examen pro de SA doit être organisé également sur la base d'un dossier RAEP afin que les adjoint.es administratif.ves qui s'y présentent puissent être jugé.es sur les expériences acquises.

L'organisation d'un écrit suivi d'un oral, et les sujets proposés relèvent davantage d'un concours que d'un examen professionnel. Dans le cadre d'un examen professionnel chaque agent de chaque service du ministère de l'agriculture doit pouvoir composer sur des sujets correspondant à ses activités professionnelles.

### **Le congrès se donne les moyens pour que le Snetap-Fsu conforte son caractère multicatégoriel et n'apparaisse pas comme celui des enseignants. C'est sa diversité qui fait sa représentativité et sa richesse militante.**

Afin de répondre à toutes les sollicitations légitimes, notamment des personnels administratifs, il est nécessaire que le secteur Corporatif soit « étoffé » pour la prise en compte des problèmes administratifs et la mise en œuvre d'une communication plus régulière auprès des adhérents.

Un collectif d'administratif.ves en dehors des camarades mandatés peut être créé de façon à sensibiliser tous les agents dans une perspective de renouvellement des élus.es.

Les pétitions concernant les administratifs, doivent faire l'objet d'une diffusion numérique la plus large possible en incitant les autres catégories de personnels à signer.

La multiplication des tâches administratives liées à la pédagogie (PRAI, PPS, saisie "pédagogiques"... ) nécessite une clarification des tâches dévolues à chacune des catégories, enseignante et administrative. Une concertation apparaît indispensable avec les catégories enseignantes sur ce point pour connaître les obligations de chacun et les limites à fixer, afin de reconnaître la nécessité de dotations administratives suffisantes en personnels administratifs pour qu'ils soient confortés dans leurs missions "régaliennes", et permettre aux enseignants de limiter leurs tâches administratives.

Le SNETAP-FSU doit organiser régulièrement une « journée des personnels administratifs ».

Les élus catégoriels-les doivent remettre en œuvre un courrier catégoriel régulier.